



9924 - Le statut du musulman auteur de certains péchés

question

Qu'en est-il du musulman ayant commis beaucoup de péchés dans sa vie? Lui pardonnera-t-on ? Sera-t-il châtié ? Comment mesurer le châtiment ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les gens qui meurent croyants après avoir commis au cours de leur vie des péchés autres que la mécréance et le polythéisme, qui excluent leur auteur de la religion, peuvent se retrouver dans l'un de ces deux cas : ou bien ils se sont repentis avant leur mort. Dans ce cas, si leur repentir était sincère, Allah l'exaucerait et ils seraient absous et ne seraient pas châtiés dans l'au-delà. Bien plus, ils pourraient même être honorés par leur Maître qui transformerait leurs mauvais actes en bons. Ou bien ils sont morts sans s'être repentis ou après avoir effectué un repentir incomplet parce que non conforme aux conditions requises ou parce que le repentir n'a pas été agréé.

Les versets coraniques, les hadith prophétiques et le consensus des ancêtres pieux stipulent que ces croyants pécheurs se répartissent en trois catégories :

La première catégorie est constituée par des gens qui ont accompli de bonnes actions qui dépassent de loin leurs mauvaises actions. Ceux-là, Allah leur pardonnera, leur accordera sa clémence, les accueillera au paradis, l'enfer ne les touchera jamais du fait de la grâce divine dont ils seront entourés. C'est ce qui ressort du hadith d'Ibn Omar (P.A.a) dans lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Certes Allah, le Transcendant, le Très Haut, rapprochera le croyant de Lui-même, le couvrira et lui dira : **Reconnais-tu tel ou tel péché ?** Il dira : **oui, ô Maître** Une fois qu'il aura confessé tous ses péchés et se sera jugé perdu, Allah lui dira : **j'avais dissimulé tes péchés sur la terre et je te les pardonne aujourd'hui** . Et puis on lui remettra le registre de ses bonnes actions. S'agissant des infidèles et des hypocrites, les témoins



diront : "Voilà ceux qui ont menti contre leur Seigneur". Que la malédiction d' Allah (frappe) les injustes, (Coran,11 :18) (rapporté par al-Boukhari, 2441 et Mouslim 2768) Et le Très Haut a dit encore : Donc celui dont les bonnes actions pèseront lourd... voilà ceux qui réussiront! (Coran, 7 :8).. Le Transcendant dit ailleurs : quant à celui dont la balance sera lourde il sera dans une vie agréable; et quant à celui dont la balance sera légère, sa mère (destination) est un abîme très profond. (Coran, 101 : 6-7).

La deuxième catégorie est constituée par des gens dont les bonnes et les mauvaises actions sont égales : leurs mauvaises actions sont trop importantes pour qu'ils puissent aller tout droit au paradis, mais leurs bonnes actions sont aussi trop importantes pour qu'on puisse les laisser glisser vers l'enfer. Ces gens-là sont les occupants des A'raf (limes) à propos desquels Allah a dit qu'ils seront retenu entre le paradis et l'enfer aussi longtemps qu'Allah le voudra. Ensuite on leur permettra d'accéder au paradis. C'est à ce propos qu'Allah dit après avoir parlé de l'installation au paradis des gens qui y sont destinés et en enfer de ceux qui y seront accueillis : Et entre les deux, il y aura un mur, et, sur Al-'A`raf seront des gens qui reconnaîtront tout le monde par leurs traits caractéristiques. Et ils crieront aux gens du Paradis: "Paix sur vous!" Ils n' y sont pas entrés bien qu' ils le souhaitent. Et quand leurs regards seront tournés vers les gens du Feu, ils diront :ô notre Seigneur! Ne nous mets pas avec le peuple injuste".Et les gens d' Al-'A`raf, appelant certains hommes qu' ils reconnaîtront par leurs traits caractéristiques, diront: "Vous n' avez tiré aucun profit de tout ce que vous aviez amassé et de l' orgueil dont vous étiez enflés! Est- ce donc ceux-là au sujet desquels vous juriez qu' ils n' obtiendront de la part d' Allah aucune miséricorde...? - Entrez au Paradis! Vous serez à l' abri de toute crainte et vous ne serez point affligés. (Coran, 7 : 46-49).

La troisième catégorie est composée de gens ayant persisté dans les péchés majeurs et les actes de débauche, de sorte que leurs mauvaises actions dépassent leurs bonnes actions. Ces gens-là méritent d'entrer en enfer et d'y être installé selon la gravité de leurs péchés. Pour certains le feu se limite aux chevilles, pour d'autres, le feu atteindra la moitié de la jambe. Pour un autre groupe, le feu ira jusqu'aux genoux. Pour d'autres, il n'épargnera que le point du front qui entre en contact avec le sol au moment de la prosternation. C'est ce dernier groupe qui bénéficiera d'une



intercession autorisée par Allah. En effet, ils profiteront de l'intercession du Prophète (bénédition et salut soient sur lui), de celui des autres prophètes, de celui des anges, des croyants et de toute personne qu'Allah voudra bien honorer.

Ceux de ces pécheurs qui auront commis les péchés les plus graves, et dont la foi s'avérera la plus faible, subiront le châtement le plus dur et resteront le plus longtemps en enfer.

Nous demandons à Allah de nous procurer la sécurité et de nous protéger contre tout mal.

Voilà la destinée des pécheurs parmi les croyants dans l'au-delà.

Quant à leur sort ici-bas, ils resteront des croyants animés d'une foi incomplète aussi longtemps qu'ils n'auront pas commis un péché assez grave pour les exclure de la religion. Cet avis a fait l'objet du consensus des ancêtres pieux. Ils se fondaient sur des versets coraniques et des hadith prophétiques dont voici quelques uns. Allah le Très Haut a dit dans le cadre de la loi du Talion :

Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce.. (Coran, 2 : 178). Allah a ainsi considéré le tueur comme un frère des parents de la victime. Cette fraternité est celle fondée sur la foi. Ce qui signifie que le tueur n'est pas un mécréant, en dépit du fait que l'exécution d'un croyant constitue un des péchés majeurs. Allah, le Majestueux a dit encore : **Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez équitables car Allah aime les équitables. Les croyants ne sont que des frères. Etablissez la concorde entre vos frères, et craignez Allah, afin qu'on vous fasse miséricorde.** (Coran, 49 : 9-10). Allah a ainsi qualifié tous les belligérants de croyants au même titre que ceux qui les réconcilient. Pourtant l'engagement d'un combat contre un croyant constitue un péché majeur. Ce qui indique que l'auteur du péché qui n'implique pas le polythéisme et la mécréance, conserve son statut et sa qualité de croyant, mais reste animé d'une foi faible. Ceci permet de réconcilier les textes religieux. Allah le sait mieux.